

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

31

Nombre de votants :

31

Date de convocation :

14 septembre 2018

Date d'affichage :

27 septembre 2018

L'AN deux mille dix-huit, le 20 septembre le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 14 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

MM. BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, DIOGON, Mme DUBREUIL (absente à la question n° 11), FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, M. RESSOUCHE, Mme SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Jacques LAMY

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale

absente

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Chantal RAMBAUX

Mme José DUBREUIL, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Boris BOUCHET pour la question n° 11

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal

absent

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierre CERLES

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Vincent PERGET

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2018**

QUESTION N° 29

OBJET : Tour de l'Horloge – restauration : actualisation en vue de demandes de subventions

RAPPORTEUR : Vincent PERGET

Question étudiée par la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 5 septembre 2018

La Tour de l'horloge - édifice classé monument historique depuis 1862 - fait actuellement l'objet des études préalables à sa restauration. Les travaux porteront sur la restauration des façades, une mise en sécurité du dôme et la reprise de son étanchéité, l'accessibilité au rez-de-chaussée ainsi que la mise en lumière de la façade principale.

Initialement prévue en 2018 et estimée à 500 000 euros HT (délibération du 11 mai 2017), cette opération sera engagée en 2019 pour une durée de chantier estimée à 13 mois. L'avant-projet sommaire a établi son montant à 546 205 euros HT soit 655 446 TTC.

Cette restauration, qui fait l'objet d'une souscription publique engagée en lien avec la Fondation du Patrimoine, est éligible aux subventions de l'Etat, de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Département du Puy de Dôme.

Le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

| | | |
|--------------------------------------|------|--------------|
| Conseil Régional | 15% | 81 930 € HT |
| Conseil Départemental | 20% | 109 241 € HT |
| Etat DRAC | 40% | 218 482 € HT |
| Autofinancement Ville de Riom | 25% | 136 552 € HT |
| TOTAL | 100% | 546 205 € HT |

Le Conseil Municipal est invité à :

- **prendre acte de l'actualisation du montant et des délais de réalisation de la restauration de la Tour de l'Horloge,**
- **autoriser le Maire à solliciter toutes subventions des partenaires financiers de la commune.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 20 septembre 2018

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL